

BROYEZ du vert

RÈGLEMENT DU SERVICE

Dépôt des déchets verts du ~~20/02/24~~ au ~~05/03/24~~

Respect des consignes de dépôt :

- branches dans le même sens pour faciliter la manutention,
- Diamètre maximum 20 cm
- Interdits :
 - Feuilles, tontes, bois de construction, piquets de clôture, paille, végétaux en cours de décomposition
 - Palmiers, lauriers rose, thuya, liane, ronces
 - Éléments exogènes : ferraille, ficelles ...
- Respect des installations
- Interdiction aux professionnels

